

**ARRÊTÉ****Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques et notamment l'article 2 modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 et par le décret du 18 avril 1961 ;

VU l'arrêté du 7 février 1921 portant classement parmi les Monuments historiques du portail de l'église Saint Paul à Soye-l'Eglise ;

La commission supérieure des Monuments historiques entendue

**A R R Ê T É :**

Article 1er - Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques à l'exception du portail classé, l'église Saint Paul à Soye-l'Eglise, commune de Saint Georges de Poisieux (Cher) figurant au cadastre sous le n° 30 section E, lieudit "Soye" pour une contenance de 2 ares, 90 ca, appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Saint Georges de Poisieux, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 23 FEV. 1965.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture



Max QUERRIEN

# Arrêté.

Le Ministre  
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,  
Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments  
historiques;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques  
en date du 20 Décembre 1912;  
Vu la délibération du Conseil municipal  
de St Georges de Poisieux, en date du  
2 Février 1913;

## Arrête :

### Article premier.

Le portail de la chapelle de Loye-d'Église,  
à St Georges de Poisieux

( Cher )

est classé parmi les monuments historiques

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau  
des hypothèques de la situation de l'immeuble  
classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département  
du Cher

et au Maire de la commune de  
St Georges de Poissieux,

qui  
seront responsables, chacun en ce qui le concerne,  
de son exécution.

Fait à Paris, le 7 Février 1921.

Levy Béreng